

Compte -rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

Présents :

BESLON Laurent x	HERMON Jean-Pierre x
DE SAINT JORES Sylvain	HOREL Jacques x
DEDIEU Alain x	HUE Thierry x
DELANGLE Emilie x	LAMOUREUX Annex
DELARUE Céline	LARCHER Hélène
DESMONTS Catherinex	LAVEILLE Denisx
DOUARD Christellex	LEBOUTEILLER Mélanie x
DUMOTTIER Angélique x	LEBRETON Sébastienx
FOULON Franck x	LEGLINEL Lydie x
GATE Denis x	MEISS David
GAUMONT Nicolex	RICHARD Michelx
	RICHARD Jocelynex

Absents

.....
.....
.....

Pouvoirs

Sylvain De Saint Jores a donné pouvoir à Jacques Horel

Céline Delarue a donné pouvoir à Anne Lamoureux

Hélène Larcher a donné pouvoir à Emilie Delangle

David Meiss a donné pouvoir à Franck Foulon

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23			

Secrétaire de séance : Angélique Dumottier

Rajout à l'ordre du jour :

- Montant du loyer du logement au-dessus de la salle Roland Gosselin

1) Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 15 novembre 2022

Rapporteur : Christelle Douard

Observations : Lecture du compte-rendu par Michel

650 euros ont été versé par SLA aux associations de Pont-Farcy ayant participé à l'organisation de la journée randonnée.

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

2) Atelier des territoires

Echange avec Timothée Turquin, directeur du bureau d'études à propos de la feuille de route des appels à projets en cours...

Observations : Présentation de la feuille de route + de l'action de sentier de nature.

Des projets appellent d'autres projets.

Exemple de la communauté de communes de Tessy avec la maison d santé ou le théâtre des halles

Quels financements ? Cercle vertueux => si la commune investit => L'état apprécie => d'autres appels à projet.

Pourquoi s'embarquer ? Dans l'ami sentier de nature.

=> si des réaménagements sont faits => apporte une plus-value sur le territoire => exemple de la route de Saint-Lô.

=> va rayonner sur les autres projets

pour : 17

contre

abstentions : 2

3) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

- Chèques Noel pour les agents

Délibération portant attribution de chèques cadeaux aux agents

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315), Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :

Article 1^{er} : La commune ... attribue des chèques cadeaux aux agents suivants : - Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 25 décembre. **Article 2** : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : - Chèque cadeaux de 40 € par agent.

Article 3 : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard. **Article 4** : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

Observations :

.....
.....
.....

Pour Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
---------------------------	------------------	-----------------------

- **Les charges de la maison de santé**

Projection d'un tableau

Cabinet	Charges mensuelles 2023
Infirmières	130 €
Orthoprothésiste et sophrologue	30€
Ambulances	22 €
Kiné	120 €
Médecin	115 €

Observations :

Faudra peut-être faire une régul au cours de l'année

Pour unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------	------------------	-----------------------

NB : SDEM : charges électricité de la commune ***3 / *4**

Poste électricité en 2023 => 120 000 euros

- **Montant du loyer du logement au-dessus de la salle de convivialité Roland Gosselin**

Un montant en tant que logement vide et un montant en tant que logement meublé (et une fois, les petits travaux de rénovation fait)

Observations :

Logement vide : 200 euros

Logement meublé : 250 euros

solution d'attente - baux précaires de 1 à 3 mois.

Pour unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------	------------------	-----------------------

- **Régularisation de subventions 2022 pour l'ASA du bocage et le club de 3^{ème} Age de Fervaches**

Tableau excel

Observations :

ASA du bocage : 600 euros (à l'occasion de la 40ème édition)

Club du 3ème age : 620 euros puis l'année prochaine sera géré par le CCAS.

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

- Les subventions aux associations

Observations :

Association	2023
	Montant
Associations champ d'action "Tessy-Bocage"	€
Donneurs du sang de Tessy	100,00 €
Amicale de l'école Publique TSV	2 53200 €
Association ADN -UTOPIK	2 130,00 €
Banque Alimentaire	110,00 €
les amis des bambins Pont-Farcy	768,00 €
Reflet d'un instant	150,00 €
CAPA 1827	150,00 €
PISTIL	1 000,00 €
les soudeurs du cœur	200,00 €
ES TORIGNY	300,00 €
ACAT de Tessy-Bocage	

Associations -champ d'action départementale	100,00 €
APEI Centre Manche	100,00 €

Associations - champs d'action nationale	100,00 €
Ligue contre le Cancer	100,00 €

Attention au coût du repas de 20 euros par convive pour le repas des anciens => les remboursements seront gérés par le CCAS.

CAPA Photo : attribution d'une subvention de 150 euros sous réserve d'une action de Tessy-Bocage.

Pour unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------	------------------	-----------------------

- Convention Convivio concernant les repas de l'école de Pont-Farcy

Courrier de Convivio nous annonçant une hausse de 9% des tarifs des repas.

Observations :

Unanimité

Pour	Contre :0	Abstentions :0
------	-----------	----------------

4) Lotissement Route de Saint-Lô : étapes

Rapporteur : Jocelyne Richard

Voir diaporama.

Une idée est proposée :
Groupement de commande de végétaux au sein de l'éco-lotissement

Observations :

.....
.....
.....

5) Urbanisme

Rapporteur : Michel Richard

- Bâtiment rue saint Pierre et Miquelon



Observations : Ce bâtiment a été vendu à un particulier qui s'est engagé à rénover le bâtiment et à garder la partie commerces.

- Suivi situation bâtiment Jolivet



Un arrêté de mise en sécurité a été pris. M. Jolivet a jusqu'au 5 décembre pour mettre en sécurité.

Un RDV avec monsieur le maire et Jocelyne Richard a été organisé jeudi 1^{er} décembre.

Présentation de l'étude Urbanis

6) Mille club de Pont-Farcy :: mise en vente du terrain nu

Rapporteur : Michel Richard



Estimation des domaines (pour 846 m²) cela donne **24 534 €**

Devis du désamiantage-démolition : 28 380 euros TTC

Un avis des domaines est consultatif

Le prix peut être +/- 10% voire plus si motivé par un intérêt général.

Etes vous d'accord pour la démolition ?

Observations :

.....

.....

.....

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

Etes-vous d'accord pour la vente du terrain nu ?

Quelle surface ?

Observations :

Le bureau municipal a rencontré ce matin Ludovic Dedieu et Pascal Hermon qui ont adressé à la mairie un projet de maison des associations.

- proposer à toutes les associations un local associatif
- organiser des manifestations

les associations intéressées : liste dans le document.

Il voulait faire une rénovation simple mais pas de chiffrage donné.

Ce projet pose un certain nombre de question.

Quelle consommation énergétique ?

Quelle occupation ?

Plusieurs lieux de regroupement sont possibles

- la salle commune du camping de Pont-Farcy
- la salle des fêtes de Pont-Farcy
- la cantine de Pont-Farcy.

Il sera classé en ERP donc visite de sécurité et responsabilité du maire.

Pas de décision ce soir donc.

Pour	Contre :0	Abstentions :0
------	-----------	----------------

7) Dates à retenir

- Commission Commerces => mercredi 14 décembre à 18h30

8) Questions diverses et tour de table

Tour de table

- Alain Dedieu

Il faudrait boucher les trous en face Adina Cheriches

CR commission camping

- Denis Laveille

A niveau de la maison Papillon, ils vont refaire une bicouche.

Devant les hollandais, quel intérêt de mettre 2 bouches ?

2 trous dans la gouttière de l'église de Pleines-Oeuvres

Jean-Pierre Hermon

Borne incendie - lotissement Bellevue => toujours en mauvais état

Thierry Hue

a retrouvé le propriétaire de l'âne

- remettre une barrière sur la route de Caen car il faut Sécuriser le passage piéton sur la route de Caen à Pont-farcy

Nicole Gaumont

- enfant - vélo - rue bélard - comment sécuriser ?

Angélique Dumottier

- ancien collège privé toujours à vendre

Catherine Desmonts

Lotissement de Pont-Farcy de la MARPA

=> projet abandonné

=> plutôt un projet de maraichage municipal

Jacques Horel

Bouche incendie de la fouquerie ?

Est-ce que 30 m³/heure suffisant ?

Attention le feu agricole ? 1500L/minute

Ce serait bon mais il faut une délibération pour partager les frais.

= il faut être sûr de la faisabilité => Sébastien va se renseigner

Gilles Legentil = a subi une inondation => le caniveau a été nettoyé => la commune va engager le curage.

Est-ce que cela vient du champ ou de la route ou de ses gouttières ?
Refaire un talus , est ce que cela serait la solution ? ce n'est pas évident.

Fin de la réunion : 00h36